

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Communication officielle : règlement pour le prochain carême. — III Correspondance romaine. — IV De la tenue des fidèles pendant les offices de l'église, (Suite des Nos 5 et 6). — V Tournée de confirmation. — VI Sœurs de Sainte-Anne : vêtue et profession religieuse. — VII Religieuses du Bon-Pasteur : vêtue et profession religieuse. — VIII Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 25 février

On annonce :

Les quatre-temps ;

La fête de saint Mathias (de droit en l'année bissextile, remise du 24 au 25, cette année, à cause du dim. remis accidentellement au mardi, le 27) ;

Les exercices du mois (1) de mars (vendredi) ;

Le premier vendredi du mois ;

La lettre pastorale sur le devoir pascal.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 25 février

Messe du 1<sup>er</sup> dim. du Carême, **semi-double** (privil. contre tout office de 1<sup>er</sup> cl.) ; 2<sup>e</sup> or. **A cunctis**, 3<sup>e</sup> **Omnipotens** ; préf. du Carême. — Vêpres du dim. ; mém. des Ste Marguerite de Cartone (du 22 fixé au 25), et suffr.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 3 mars

Diocèse de Montréal. — Du 3 mars, sainte Cunégonde. J. S.

(1) Indulgences : 1<sup>o</sup> 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge ; — 2<sup>o</sup> indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant *confession, communion* et *prière* aux intentions du Souverain-Pontife.